

**COMMUNE DE ROQUESTERON**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 20 Juillet 2018 – 20Heures**  
**Salle d'Honneur de la Mairie**

A 20 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, maire.

Présents : Mmes CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, BRAO Florence, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer,  
MM. MARCILLON Marcel, ARGENTI Alexis, MISSONIER Jean Marc, LEFEU Gilbert

Absent excusé représenté : M. GIAUFFRET Didier pouvoir à M. ARGENTI Alexis

Absents : Mmes AELTERMAN Nadia, GODART Annick, MM. CARDONNE Gil, BELLON Jacques, CALEGARI Patrick.

7 Questions à l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte rendu de séance du 22 Juin 2018
- 2/ Répartition des amendes de police 2017 – proposition travaux
- 3/ Soutien financier
- 4/ Validation mandat de vente parcelle A326 – lots 12 et 13
- 5/ Questions diverses et informations
- 6/ Location appartement
- 7/ Renouvellement contrat CDD

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, Madame Danielle BONNET VAUCHEZ est élue à l'unanimité des présents et des représentés.

Mme le Maire propose au conseil municipal de modifier les questions à l'ordre de jour en rajoutant les questions suivantes :

*n° 6 = Location appartement*

*n° 7 = Renouvellement contrat CDD*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

1/ Approbation du compte rendu de séance du 22 Juin 2018

Mme le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu cité ci-dessus. Aucune observation, il a été approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

2/ Répartition des amendes de police 2017 – proposition travaux

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu un courrier de M. le Président du Département des Alpes-Maritimes en date du 28 Juin dernier proposant une répartition des amendes de police 2017 aux communes et au groupement de communes de moins de 10.000 habitants. Ce qui est le cas pour notre commune.

Elle propose l'opération suivante inhérente à des aménagements de voirie (voie ouverte à la circulation routière) :

**1. Fourniture et pose de glissières métal (rue des écoles - allée du Champon)**

Le coût estimatif de cette opération se détaille comme suit :

Suivant devis présenté par l'entreprise MIDITRACAGE pour :

1. Fourniture et pose de glissières métal

4 435.00€ HT

SOIT UN TOTAL DE : 4 435.00€ HT (+TVA 20%)

Le plan de financement se présenterait de la façon suivante :

MONTANT ESTIMATIF DE LA DEPENSE : 4 435.00€ HT

5 322.00€ TTC

**SUBVENTION ATTENDUE DEPARTEMENT**

30% du montant total des travaux HT : 1 330.50€

**PART COMMUNALE.....** TTC : 3 991.50€

5 322.00€ TTC

Madame le Maire propose au conseil municipal :

\* d'approuver les travaux ci-dessus rentrant dans le cadre de la répartition des amendes de police 2017

\* d'approuver le devis présenté par l'Entreprise MIDITRACAGE pour un total de 4 335.00€ HT,

\* d'approuver le plan de financement prévisionnel susmentionné,

\* de solliciter M. le Président du Département de bien vouloir attribuer une subvention à hauteur de 30% du montant total des travaux HT au titre de la répartition des amendes de police 2017, soit 1 330.50€ suivant le plan de financement prévisionnel précité,

\* dit que la part communale sera inscrite au Budget Communal,

\* dit que ce projet de travaux fera l'objet d'une demande supplémentaire au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2019

\* de l'autoriser à réaliser les travaux dès que les subventions auront été accordées.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération. **DELIBERATION N° 862018 DU 20/7/2018.**

### 3/ Soutien financier

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un jeune enfant d'une famille installée dans notre commune est atteint d'une lourde maladie nécessitant des soins parallèles indispensables à la thérapeutique conventionnelle. Ces soins alternatifs sont particulièrement onéreux.

Pour aider la famille et dans le cadre de l'action sociale communale, Madame le Maire propose au conseil municipal de faire un don d'un montant de 300,00€, en soulignant que chacun peut participer personnellement. Elle invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N° 892018 DU 20/7/2018.**

### 4/ Validation mandat de vente parcelle A326 – lots 12 et 13

Madame le Maire rappelle la délibération n°812018 prise en séance du 22 Juin 2018 portant sur le projet de vente d'un local communal suivant les références cadastrales citées en objet.

Pour la continuité des procédures il est nécessaire de valider :

\* le mandat de vente N°6454 de l'Agence Franco pour un prix net vendeur de 46 500 € (quarante-six mille cinq euros)

\* l'autorisation à la dite agence de solliciter le bureau « Claude Incamps Expertise » pour effectuer les diagnostics techniques et technologiques obligatoires pour la vente d'un bien communal (montant estimatif des diagnostics entre 300,00 et 350,00<sup>€</sup> TTC maximum).

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées en précisant « *possibilité de négociation du prix de vente susnommé* » et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération. **DELIBERATION N° 872018 DU 20/7/2018.**

### 5/ Questions diverses et informations

\* Proposition d'installation d'un camion pizza par un administré. Le conseil a pris acte. Affaire à suivre.

\* Rappel de la Fête Patronale St Matthieu : du Vendredi 10 au Mardi 14/8/2018 inclus

### 6/ Location appartement

Madame le Maire informe que Madame NADAUX Claudine souhaite louer un appartement communal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un bail à Mme NADAUX Claudine pour une durée de trois années entières et consécutives qui commenceront le 01<sup>er</sup> Août 2018 pour se terminer le 31 Juillet 2021 pour un montant de loyer mensuel de 385€ + 15€ d'ordures ménagères et que le loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice du coût des loyers publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal après délibéré, décide à l'unanimité :

- D'établir le bail au nom de Mme NADAUX Claudine
- A compter du 01<sup>er</sup> Août 2018 jusqu'au 31 Juillet 2021
- De porter le montant du loyer mensuel à 385€ TTC et d'y ajouter 15€ mensuel de redevance de la collecte des déchets ménagers (taxe susceptible d'être réajustée chaque année.)
- Autre charge : eau et assainissement à charge du locataire

**DELIBERATION N° 882018 DU 20/7/2018.**

### 7/ Renouvellement contrat CDD

Madame le Maire rappelle la délibération n° 542018 du Vendredi 18 Mai 2018 relative à l'embauche d'un emploi saisonnier. Elle propose de le renouveler pour une durée de deux mois et demi à compter du 14 Août 218 pour une durée de 20 heures hebdomadaire.

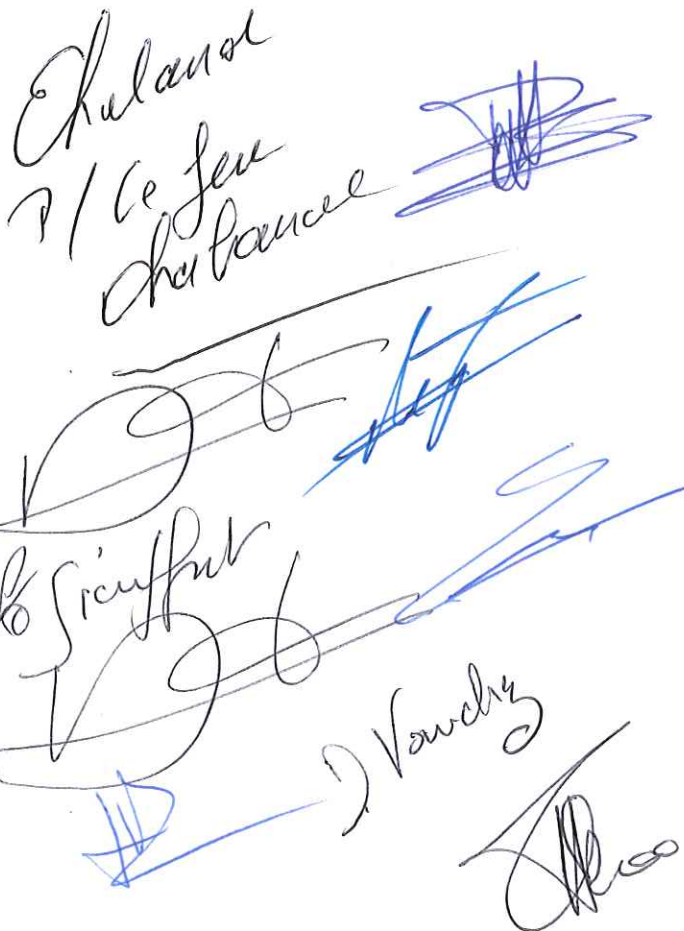
Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée. **DELIBERATION N° 902018 DU 20/7/2018.**

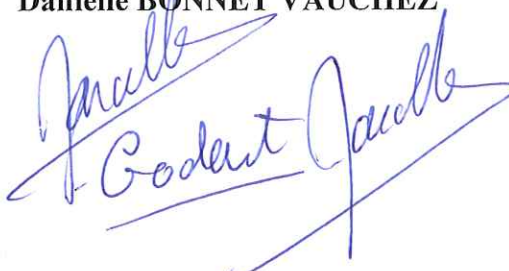
**Les questions à l'ordre du jour sont épuisées, la séance est levée à 20H45mn  
sur 7 questions à l'ordre du jour, 5 ont donné lieu à délibération  
du n° 86 au n° 90**

La Présidente de séance  
Danielle CHABAUD

La Secrétaire de séance  
Danielle BONNET VAUCHEZ

Chabaud  
P/ ce jour  
Chabaud



  
Godard